



COMPTE RENDU

Comité départemental de concertation locative Val-de-Marne

Date : 02/06/2026

Heure de début : 14h00

Heure de fin : 15H58

PERSONNE(S) PRESENTE(S) I3F : FLORENCE FRANCOIS, IMEN BELLEBCIR, STEPHANIE MARILLET, CAROLINE FELDMAN, CYRILLE MARZET, BRUNO MARQUES, DIHIA HAMZA, SAFIA ATMANI, PIERRE BLANCHARD, JUDE BADOMBENA, SEGOLENE MASSIOT, CORALIE COUSIN, OUALID KHITER, JEREMY GUERIN, SAFIA ATMANI

INVITE(S) : VINCENT HOPP, CLEMENTINE ROUSSEAU, RITO JESSICA, KERAUDREN SANDRINE, HENTGES YANNICK

PERSONNE(S) PRESENTE(S) AMICALES : MME JOËLLE GRILL, M YAN DUFRESNE (CLCV), MME MONIQUE LUTTRINGER, MME JOSETTE MAGNET

PERSONNE(S) ABSENTE(S) : MANUEL GAMARD, DJEMILA BESSALAH, ISABELLE MOREAU, FARID OUAYAD, SANDRINE BUISSON, ALEXANDRE BARBE

ORDRE DU JOUR

- La nomination de Thierry SURE à la tête de la Direction Habitants & Territoires
- L'enquête satisfaction client
- Installation d'une antenne relais
- Bilan attribution logements 2025
- Développement livraison prévisionnel 2026.
- Élections des représentants des locataires HLM

Monsieur Pierre Blanchard ouvre la séance :

- **LA NOMINATION DE THIERRY SURE A LA TETE DE LA DIRECTION HABITANTS & TERRITOIRES**

En introduction de séance, il a été rappelé que, suite au départ d'Olivier Perret, monsieur Thierry SURE a pris ses fonctions de Directeur Habitants & Territoires il y a plusieurs semaines.

Il assure également une partie de l'intérim de l'Agence du Val-de-Marne Est à la suite du départ de Christophe Leroux fin 2025. Cette situation est transitoire dans l'attente de l'arrivée du nouveau directeur territorial, prévue début juillet 2026 sous réserve de confirmation.

Les représentants des locataires seront informés officiellement de cette nomination dès sa validation définitive. Les représentants des locataires seront informés officiellement de cette nomination dès sa validation définitive.

• L'ENQUETE SATISFACTION CLIENT

Monsieur Vincent HOP, responsable qualité du groupe 3F, a présenté les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée entre août et octobre 2025 auprès de 2 214 locataires des agences du Val-de-Marne.

Les points suivants ont été présentés lors de la réunion, ANNEXE 1 :

- Satisfaction globale
- Satisfaction concernant le quartier
- Résidence et parties communes
- Fonctionnement des équipements
- Caractéristiques du logement
- État du logement
- Rapport qualité/prix
- Traitement des demandes
- Demandes administratives
- Demandes techniques
- Moyens de contact utilisés

Une représentante des locataires Madame Magnet a souligné que de nombreux locataires ne connaissent pas suffisamment les fonctionnalités de l'espace locataire, notamment concernant les informations administratives et le suivi des charges.

Monsieur Vincent HOPP a indiqué qu'un travail est engagé afin :

- D'enrichir les informations disponibles.
- De renforcer la communication sur les outils numériques existants.

• INSTALLATION D'ANTENNES RELAIS

À la demande de plusieurs représentants de locataires, un point d'information a été organisé en présence de représentants de Bouygues Telecom et de la Direction des Commerces et Locaux Professionnels d'Immobilier 3F représenté par Clémentine ROUSSEAU, Responsable gestion baux commerciaux.

Immobilier 3F a conclu des conventions avec différents opérateurs téléphoniques afin de permettre l'étude et l'implantation d'antennes relais sur son patrimoine, notamment dans les zones où la couverture mobile est insuffisante.

Les intervenants Jessica RITO, Sandrine KERAUDREN et Yannick HENTGES ont présenté les points suivants lors de la réunion. ANNEXE 2 :

- Le fonctionnement d'un réseau mobile.
- Les besoins de couverture du territoire.
- Les évolutions technologiques (2G, 3G, 4G, 5G).
- Les obligations réglementaires encadrant l'installation des antennes.

• BILAN DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS 2025

En l'absence de Mme Reynaud, ancienne responsable des attributions ayant fait valoir ses droits à la retraite fin avril 2025, le bilan des attributions de logements pour l'année 2025 a été présenté par monsieur Pierre Blanchard. Il a été précisé que sa remplaçante prendra ses fonctions le 08 juin 2026.

Les points suivants ont été présentés lors de la réunion, pour davantage de détails, ANNEXE 3 :

- Activité globale des attributions
- Attributions des publics prioritaires
- Mobilité interne

À l'occasion des échanges, des précisions ont été apportées concernant les possibilités de mobilité entre bailleurs sociaux. Il a notamment été rappelé qu'un locataire d'un autre bailleur ne peut pas choisir directement un logement vacant du parc 3F. En revanche, le dispositif « Échanger Habiter » permet, sous certaines conditions, des échanges de logements entre locataires de différents bailleurs, à condition que les deux parties soient volontaires et que les critères réglementaires soient respectés.

• DEVELOPPEMENT ET LIVRAISONS PREVISIONNELLES 2026

Le point relatif aux livraisons prévisionnelles 2026 inscrit à l'ordre du jour est reporté.

• ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES HLM

Une information synthétique a été présentée par Noëly Lothier concernant la préparation des élections des représentants de locataires 2026. Cette intervention avait pour objectif de rappeler le cadre réglementaire applicable, le calendrier prévisionnel ainsi que les principales modalités d'organisation mises en œuvre au sein d'Immobilière 3F.

Les points suivants ont été présentés lors de la réunion, ANNEXE 4

- Cadre législatif et réglementaire
- Grandes étapes / Calendrier des élections
- Pré-campagne : actions pilotées par le siège
- Pré-campagne : accréditations et communication
- Campagne officielle : information des locataires

La séance s'est achevée sur l'annonce d'un prochain CDCL prévu à l'automne, avec la volonté de renouveler l'organisation d'une réunion « hors les murs », à l'image de celle réalisée à Thiais en 2025, qui avait été particulièrement appréciée des participants.

FIN DE SEANCE 15H58.



Immobilière 3F 

Groupe ActionLogement

Enquête de satisfaction des locataires 2025

Résultat Agences I3F-94 (Est et Ouest)





Méthodologie et étapes du dispositif



Echantillon

Echantillon de 2 214 locataires



Dates de terrain

Le terrain de l'enquête a été réalisé entre le :
25/08/2025 et 02/10/2025



Mode de recueil

Echantillon interrogé par **téléphone**



Quotas

Méthode de quotas croisés sur 5 segments du parc locatif par filiale
(Nature du logement / filiale / taille de la résidence / QPV / âge du locataire)



Taux de sondage

Taux de sondage de
10 % de l'ensemble des locataires



Marge d'erreur

Marge d'erreur de
0,8%* dans 95% des cas

*Une marge d'erreur de 0,8% signifie que les résultats de l'étude peuvent s'écarter de la réalité de 0,8 points maximums, en plus ou en moins.



Questions

40 questions y compris **22** questions de satisfaction à échelle de 4 (de très satisfait à pas du tout satisfait)

Benchmark Groupe 3F : Réalisé par ENSOME en 2025 auprès de **19** filiales représentant au total **24 796** enquêtes traitées.



Satisfaction globale à l'égard d'Immobilière 3F

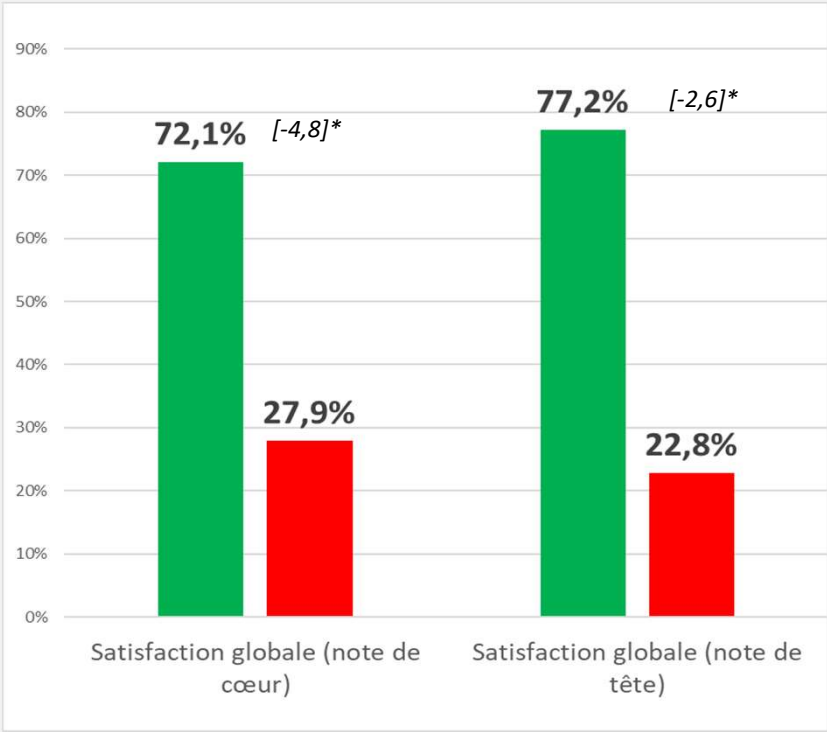
De 85% à 100%
De 70% à 84,99%
De 60% à 69,99%
De 0% à 59,99%

Globalement, diriez-vous des Agences du 94 d'Immobilière 3F que vous en êtes ?


Groupe ActionLogement

Note de cœur = 72,6% [-1,9]*

Note de tête = 77,1% [-1,7]*



La satisfaction de tête est au dessus de 75% (malgré une baisse de -2,6 points) et demeure supérieure à celle de cœur : + 5,1 points d'écart.

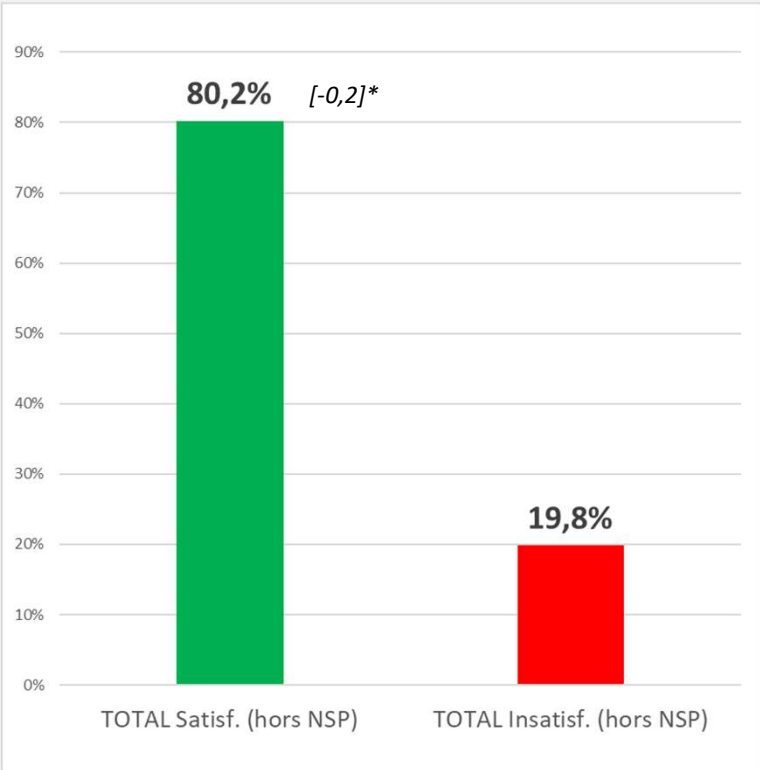
Légende : Note de cœur : question posée en tout début de questionnaire (émotion) / Note de tête : question posée en fin de questionnaire (raison)
[]* Evolution par rapport à l'enquête locataires en place ALI 2023



Satisfaction cadre de vie / quartier

De 85% à 100%
De 70% à 84,99%
De 60% à 69,99%
De 0% à 59,99%

Globalement, êtes-vous satisfait de votre quartier ?




Groupe ActionLogement
78,2% [+0,5]*



Les principaux motifs d'insatisfaction concernant la vie dans le quartier :

- 52% quartier avec des problèmes de sécurité ou de tranquillité
- 29% quartier trop bruyant
- 25% quartier mal entretenu

75,0%
[+0,9]*

Satisfaction sécurité et tranquillité résidence (72,4% Groupe 3F [+3,9]*)



Motif d'insatisfaction sécurité et tranquillité :

- 45% troubles de voisinages
- 29% regroupement de personnes dans le hall
- 29% équipements d'accès cassés

Légende : []* Evolution par rapport à l'enquête locataires en place ALI 2023



Satisfaction résidence

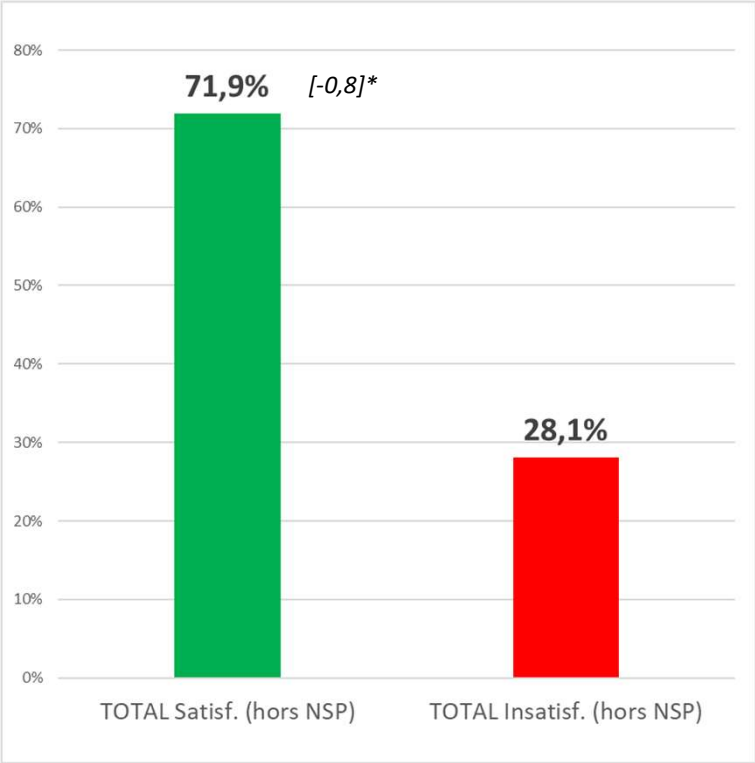
De 85% à 100%
De 70% à 84,99%
De 60% à 69,99%
De 0% à 59,99%

Globalement, êtes-vous satisfait de votre résidence ?



Groupe ActionLogement

70,1% [-1,5]*



Légende : []* Evolution par rapport à l'enquête locataires en place ALI 2023

62,1%
[+0,5]*

Satisfaction propreté parties communes
(61,6% Groupe 3F [-0,6]*)



Motif d'insatisfaction : pour 53% l'insatisfaction est liée « au manque de respect de habitants (incivilité, dégradation..) » / pour 45% liée « au manque de soin apporté au nettoyage »

76,3%
[+0,2]*

Satisfaction qualité parties communes
(74,8% Groupe 3F [-2,0]*)

73,2%
[-1,4]*

Satisfaction propreté espaces extérieurs
(70,3% Groupe 3F [-0,6]*)



Motif d'insatisfaction : pour 54% l'insatisfaction est liée « au comportement de personnes de la résidence ou extérieures » / pour 25% à « la fréquence insuffisante de l'entretien »

82,2%
[-1,3]*

Satisfaction qualité espaces extérieurs
(78,6% Groupe 3F [-1,5]*)

71,9%
[-0,5]*

Satisfaction fonctionnement des équipements PC (69,9% Groupe 3F [+1,0]*)



- Motifs insatisfaction sur les équipements parties communes :
- 47% interphone, digicode
 - 24% ascenseur
 - 33% porte d'accès à l'immeuble



Satisfaction logement

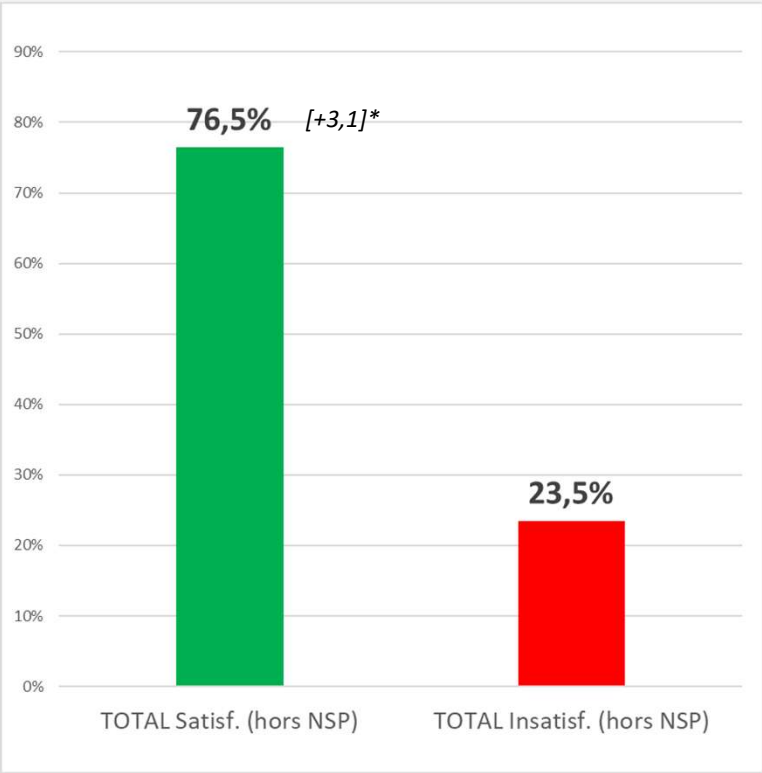
De 85% à 100%
De 70% à 84,99%
De 60% à 69,99%
De 0% à 59,99%

Globalement, êtes-vous satisfait des caractéristiques de votre logement ?



Groupe ActionLogement

78,4% [+1,5]*



Les principaux motifs d'insatisfaction concernant les caractéristiques du logement :

- 58% taille et configuration des pièces
- 39% isolation thermique insuffisante
- 25% isolation acoustique insuffisante

74,2%
[+0,6]*

Satisfaction état du logement
(71,5% Groupe 3F [-1,4]*)



Motifs d'insatisfaction état du logement :

- 42% problème d'humidité
- 26% état des revêtement muraux
- 23% état appareil sanitaire

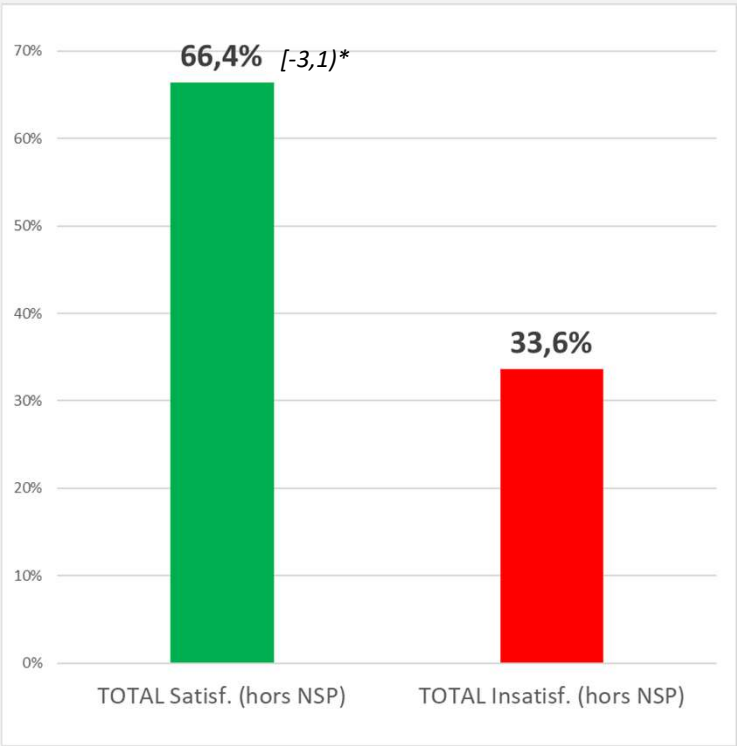
Légende : []* Evolution par rapport à l'enquête locataires en place ALI 2023



Satisfaction rapport qualité / prix

De 85% à 100%
De 70% à 84,99%
De 60% à 69,99%
De 0% à 59,99%

Globalement, êtes-vous satisfait du rapport qualité / prix ?



Groupe ActionLogement

68,6% [-2,5]*



Les principaux motifs d'insatisfaction concernant le rapport qualité / prix :

- 45% un loyer trop cher au regard de la qualité du logement
- 43% des charges trop élevées au regard du service rendu
- 34% un loyer jugé de façon générale trop cher (indépendamment des remarques sur la qualité du logement)

Légende : []* Evolution par rapport à l'enquête locataires en place ALI 2023



Satisfaction traitement des demandes

De 85% à 100%
De 70% à 84,99%
De 60% à 69,99%
De 0% à 59,99%

Globalement, êtes-vous satisfait du traitement de vos demandes (techniques ou administratives) ?



Groupe ActionLogement

Demandes d'intervention et interventions techniques

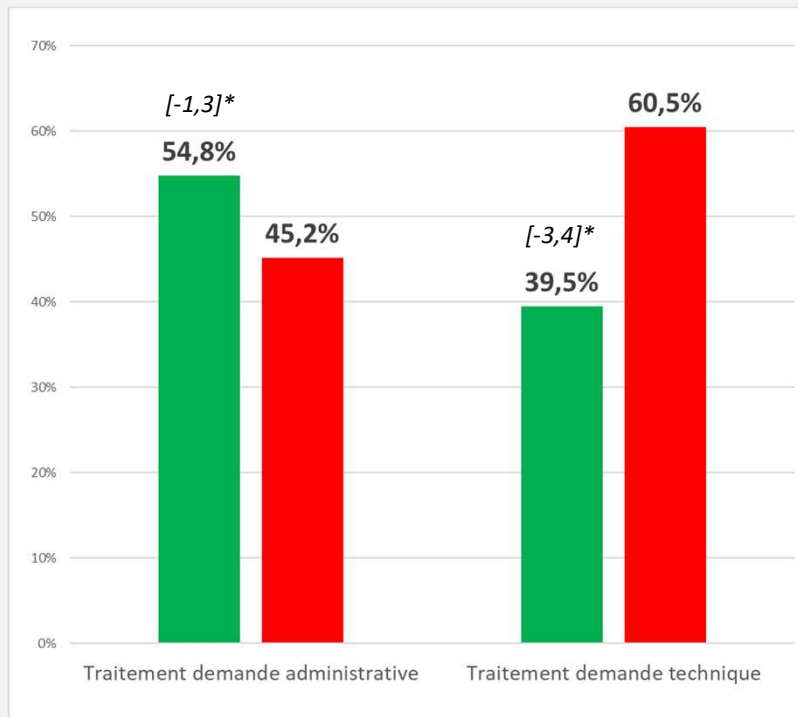
44,5% [-0,7]*



Groupe ActionLogement

Demandes administratives

54,1% [-1,5]*



49% des locataires ont fait une demande aux agences du 94 d'Immobilier 3F depuis 1 an, dont :

- 65% demande technique dans le logement
- 13% demande technique dans les PC



Les principaux motifs d'insatisfaction concernant le traitement des **demandes techniques** :

- 34% un délai d'intervention trop long de la part de l'entreprise
- 33% une absence de réponse de la part du bailleur
- 27% une intervention de mauvaise qualité de la part des entreprises



Les principaux motifs d'insatisfaction concernant le traitement des **demandes administratives** :

- 42% une absence de réponse de la part du bailleur
- 28% des explications pas suffisamment claires

Légende : []* Evolution par rapport à l'enquête locataires en place ALI 2023



Les canaux d'échange

De 85% à 100%
De 70% à 84,99%
De 60% à 69,99%
De 0% à 59,99%

Comment contactez-vous les agences du 94 d'Immobilier 3F...

Globalement, comment jugez la qualité des échanges avec ...

46%	SC3F (téléphone)	78,8% [-3,9]*	Taux de satisfaction qualité des échanges avec le SC3F (téléphone)	 Groupe ActionLogement	78,9% [-1,3]*
43%	Equipe de proximité ou gardien	82,1% [-1,4]*	Taux de satisfaction qualité des échanges avec les équipes de proximité ou gardiens	 Groupe ActionLogement	81,6% [-1,5]*
26%	Espace locataire	72,1% [-2,6]*	Taux de satisfaction qualité des échanges via espace locataire	 Groupe ActionLogement	71,9% [-2,3]*
4%	Courrier	59,5% [+2,8]*	Taux de satisfaction qualité des échanges via visite agence	 Groupe ActionLogement	64,1% [+9,7]*
3%	Visite agence ou antenne	86,6% [+16,9]*	Taux de satisfaction qualité des échanges par courrier	 Groupe ActionLogement	78,5% [+0,7]*

Déploiement du réseau Bouygues Telecom



Réseau mobile

Un système de téléphonie mobile est constitué d'un réseau d'antennes, couvrant chacune une zone.

Lorsque nous envoyons une requête avec notre téléphone. Elle est reçue par l'antenne-relais, analysée par un serveur et orientée vers la bonne destination.

Un site d'antennes relais est composé de plusieurs antennes.

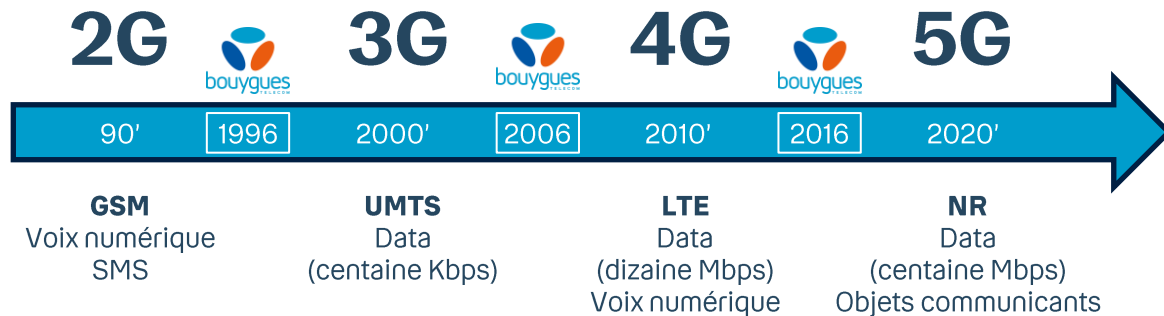
Le maillage du réseau mobile



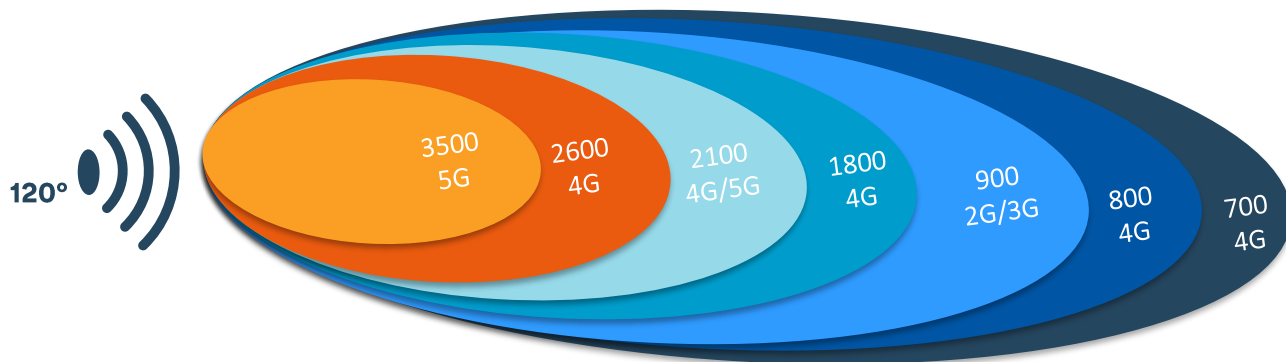
Le réseau mobile

En téléphonie mobile, les bandes de fréquences sont comprises entre 700 MHz et 3 500 MHz et sont attribuées par l'Etat à chaque opérateur dans le cadre d'un processus d'enchères géré par l'ARCEP

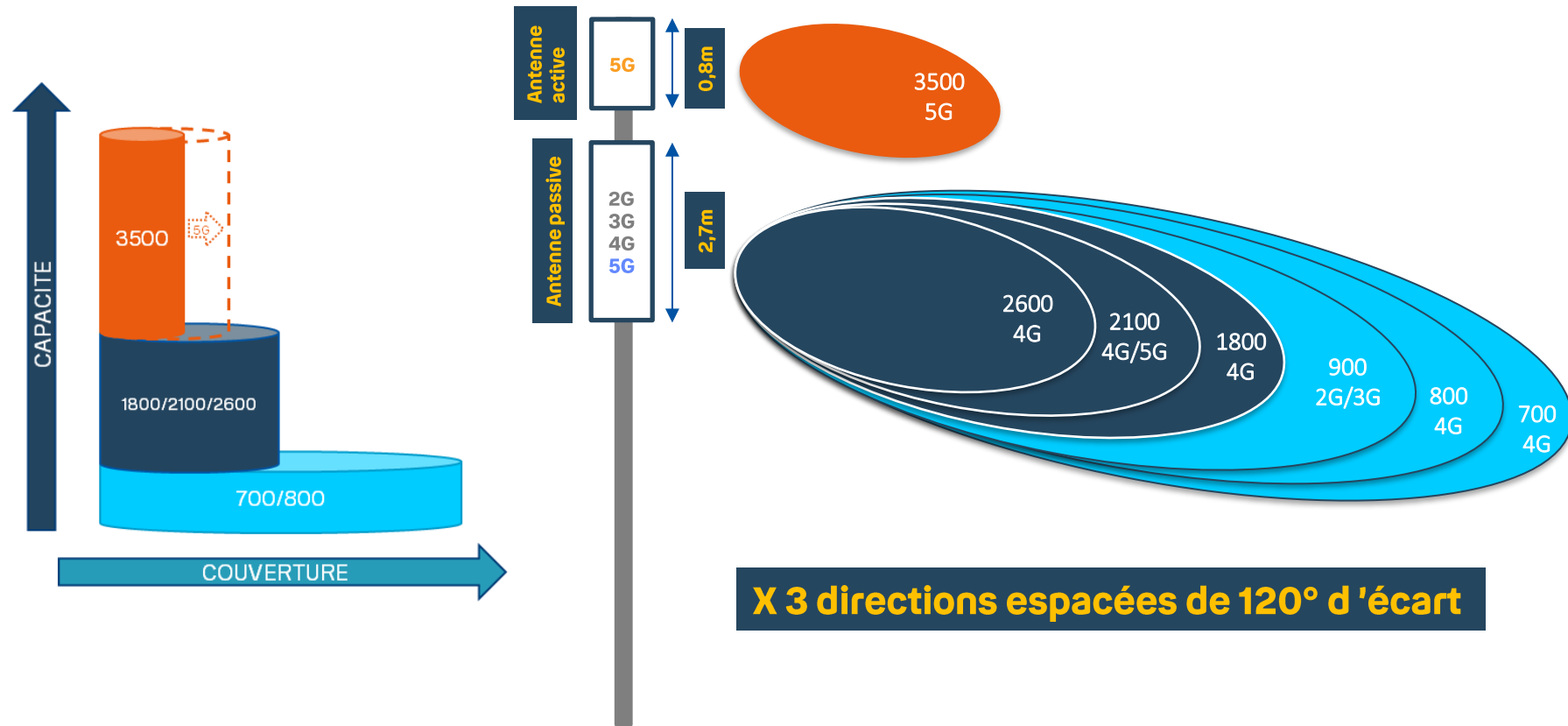
LES TECHNOLOGIES :



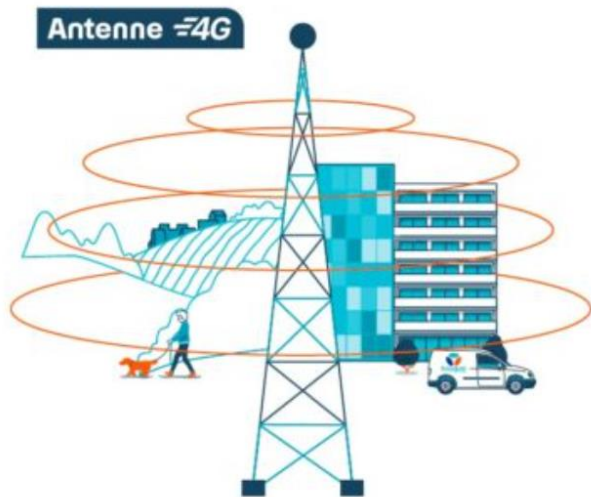
LES FREQUENCES :



Enjeux de couverture et de capacité

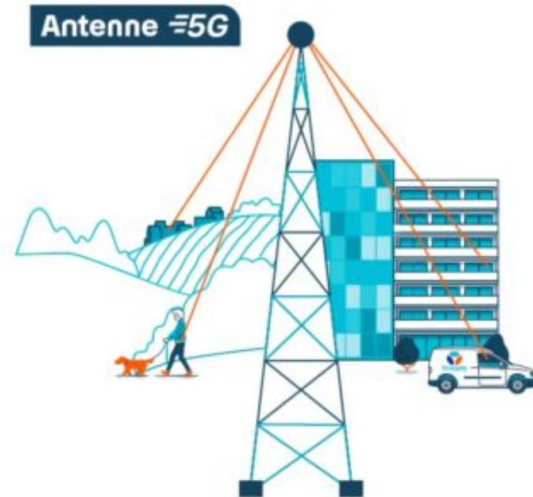


Les antennes relais



Un réseau mobile (ou cellulaire) est constitué d'une multitude de cellules, couverte chacune par une antenne-relais (ou station de base).

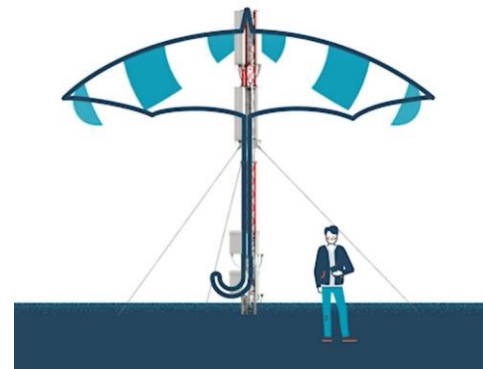
Pour établir la communication avec un téléphone mobile, elles émettent et reçoivent des ondes radio. Les antennes utilisées pour les technologies 2G, 3G et 4G émettent dans toutes les directions en même temps (effet dit « parapluie ») et de manière constante.



A la différence des précédentes technologies de communication mobile, la technologie 5G, à 3,5 GHz, repose sur l'utilisation d'antennes actives à faisceaux orientables (« beamforming »), qui dirigent le signal radio vers les terminaux 5G des utilisateurs lorsqu'ils téléchargent ou envoient des données.

L'effet parapluie

Les antennes ne diffusent pas dans toutes les directions : c'est ce qu'on appelle **l'effet parapluie**.



Par exemple, lorsque vous vous trouvez en-dessous d'une antenne, même tout près, votre exposition est pratiquement nulle.

Radiofréquences & santé

Réglementation applicable

La réglementation applicable

Consensus international : il n'existe aucune preuve scientifique d'un danger pour la santé lorsque l'exposition aux ondes radio est inférieure aux seuils OMS.

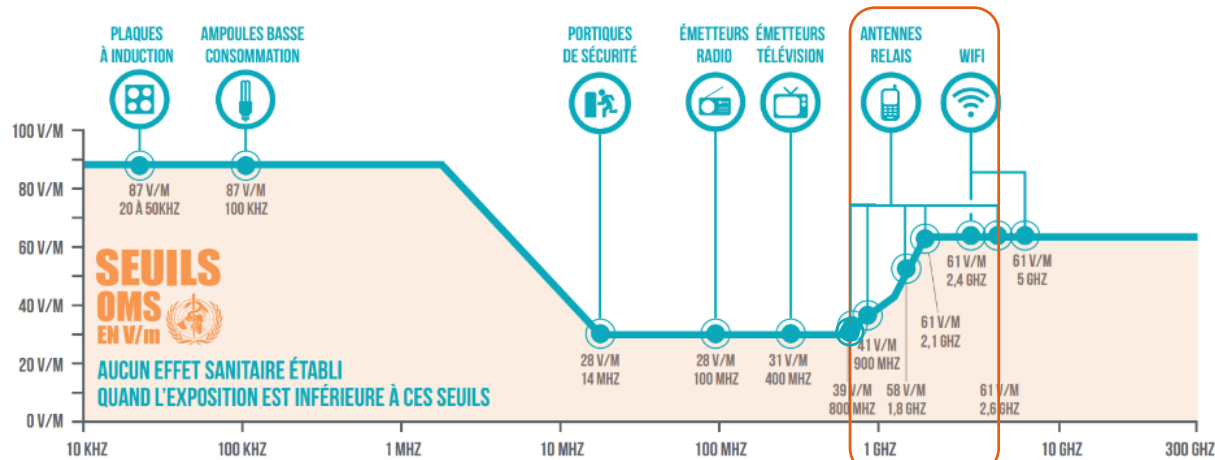
L'OMS définit des seuils en V/m qui dépendent de la fréquence utilisée.

Les seuils OMS ont été fixés de manière à **être 50 fois inférieurs au niveau d'exposition à partir duquel des premiers effets sanitaires sont scientifiquement établis**. Il s'agit notamment **d'effet thermique** à court terme pour les radiofréquences.



Les seuils OMS

Les seuils OMS sont en vigueur en France, dans 18 autres pays de l'Union Européenne et dans de nombreux pays des autres continents.



FRÉQUENCE	VALEURS LIMITE D'EXPOSITION
700 MHz	36 V/m
800 MHz	38 V/m
900 MHz	41 V/m
1800 MHz	58 V/m
2100 MHz	61 V/m
2600 MHz	61 V/m
3500 MHz	61 V/m

La réglementation française

Le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 est le texte de référence en la matière.

Il reprend les seuils de l'OMS et fixe les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

La loi « Abeille » n° 2015-136 du 9 février 2015 a confié à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) le recensement annuel des points dits « atypiques ». Actuellement, l'ANFR retient comme critère un niveau global d'exposition supérieur ou égal à 9 V/m.

Contrôle de l'exposition

Mon exposition au quotidien contrôlée

ANFR

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) exerce une mission unique en Europe : assurer la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences radioélectriques en France.

- L'ANFR surveille l'exposition du public aux ondes, veille au respect des valeurs limites qui garantissent l'absence d'effets sur la santé et exerce une mission d'information.



Le contrôle des niveaux de champs électromagnétiques

Mesures de champs

La mesure est l'outil qui permet de connaître précisément le niveau de champs réel.

Des entreprises et cabinets indépendants accrédités COFRAC appliquent le protocole de l'ANFR (ANFR, Documentation de référence 15-4 du 28 août 2017).

Protocole de mesure :

Depuis janvier 2014, toute personne peut demander la réalisation de mesures de champs dans son lieu de vie.

- C'est gratuit.
- Il faut compter entre 30 minutes et 2 heures.
- Les points de mesure sont définis en concertation entre le demandeur et le laboratoire.

Les opérateurs ne sont pas impliqués dans le processus afin de garantir son **indépendance**.



Comment faire pour formuler une demande de mesure ?

1/ La personne remplit un formulaire en ligne sur [ANFR - Demande de mesure](#)



2/ Elle fait signer la demande par un organisme habilité (Mairie, ARS)



3/ L'ANFR traite la demande de mesure. Elle mandate les laboratoires accrédités et indépendants qui effectuent la mesure

3/ Le technicien vient réaliser les mesures au domicile de la personne (sur rdv)



3/ La personne et la commune sont informée du résultat des mesures qui est rendu public sur www.cartoradio.fr

mesures.anfr.fr



Statistiques par commune

Détail par opérateur



Filtre opérateurs

☒ Afficher les sites radioélectriques☒ Afficher la direction des antennes

 TÉLÉPHONIE MOBILE

OPÉRATEURS :



TECHNOS: ☒ 5G ☒ 4G ☒ 3G ☒ 2G

SITES :

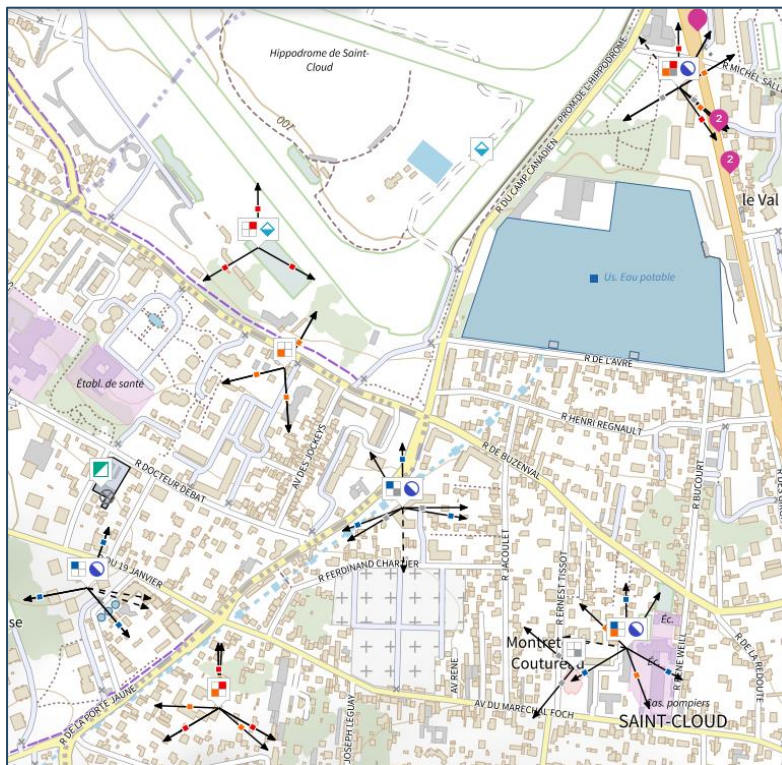
☒ Tous les sites ☐ Sites en service

 ☐ Radio

 Réseaux mobiles privés

☐ Faisceaux hertziens☐ Autres stations

Cartoradio : Le site de référence



Filtre mesures

☒ Afficher les mesures

 Stations radioélectriques (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, Wi-Fi...)

 Objets communicants fixes

ANCIENNETÉ :

< 2 ans

< 1 mois < 6 mois < 1 an < 2 ans Toutes

NIVEAU MESURÉ :

0 V/m 87 V/m

Entre 0 et 87 V/m

Détail des mesures

Mesure réalisée le : **09/08/2018**
à : **13h16**

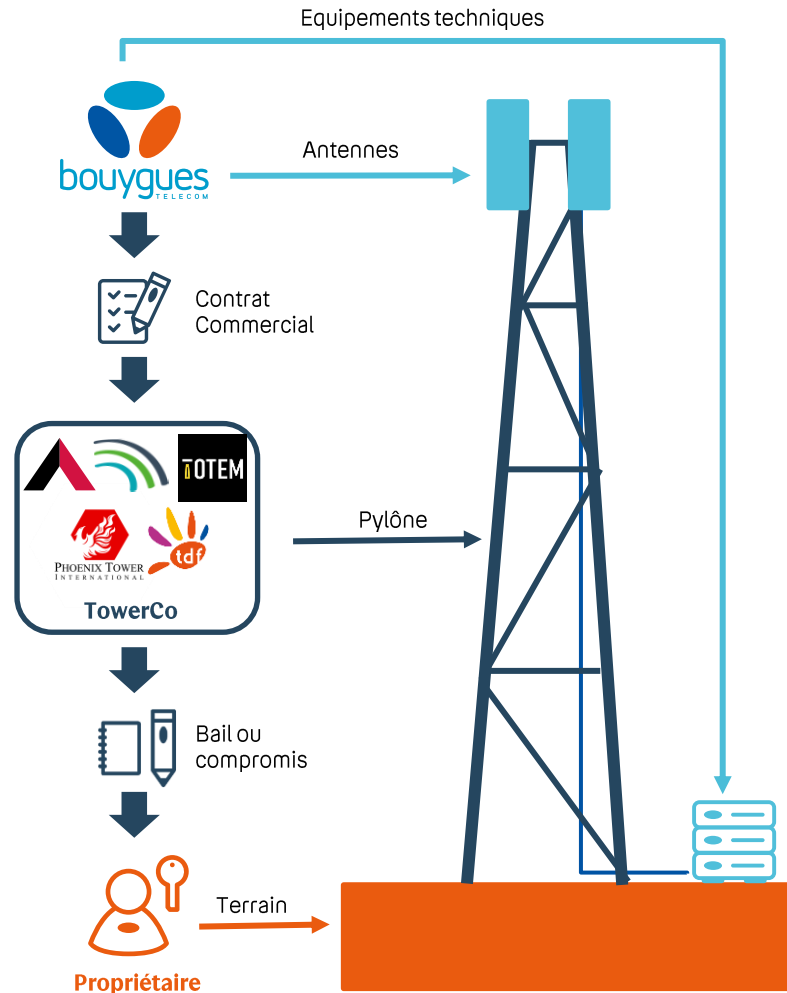
Par le laboratoire : **EXEM**
Localisation du point de mesure :
**43 Allée Grange de Malassis 91190 GIF-SUR-
YVETTE**

Mesure effectuée : **à l'intérieur**
Environnement : **Lieu d'habitation**

Niveau global d'exposition : **0,16 V/m**

ANNEXES

Les acteurs du réseau mobile



Un site d'antennes relais est également composé d'infrastructures passives.

Les **opérateurs de téléphonie mobile** sont propriétaires de leurs équipements actifs qui sont souvent hébergés par des **towerco (tower company)** partenaires.

Détenant un mandat opérateur, la **towerco** construit, entretient et développe des infrastructures accueillant les antennes-relais.

Les étapes administratives



ACTIVITE COMMERCIALE

DOSSIERS PRESENTES	4 504	39,36%
DONT LOTS INTERMEDIAIRES	1 773	

Rang n° 1	1 513	33,59%
REFUS CANDIDAT	1 237	27,46%
ABSENCE DE REPONSE	280	6,10%
NON ATTRIBUTION	543	12,50%
N° D'ORDRE	931	20,67%

	ACD	DALO
DOSSIERS PRESENTES	670	703
Rang n° 1	274	284
REFUS CANDIDAT	69	104
ABSENCE DE REPONSE	18	28
NON ATTRIBUTION	89	104
N° D'ORDRE	220	183

ACTIVITE COMMERCIALE 2025		
DOSSIERS PRESENTES	4 504	
DONT LOTS INTERMEDIAIRES	700	15,54%

Rang n° 1	1 513	33,59%
REFUS CANDIDAT	1 237	27,46%
ABSENCE DE REPONSE	280	6,10%
NON ATTRIBUTION	543	12,50%
N° D'ORDRE	931	20,67%

PUBLICS PRIORITAIRES			
	ACD	DALO	TOTAL
DOSSIERS PRESENTES	670	703	1 373
Rang n° 1	274	284	558
N° D'ORDRE	220	183	403
REFUS CANDIDAT	69	104	173
ABSENCE DE REPONSE	18	28	46
NON ATTRIBUTION	89	104	193

961

MOBILITE INTERNE				
DT	Rang n° 1	REFUS CANDIDAT	ABSENCE DE REPONSE	Non attribution
OUEST	57	45	4	1
EST	85	70	1	1
TOTAL	142	115	5	2
264 PROPOSITIONS				

RANG N° 1	
TYPO	TOTAL
F1	9
F2	32
F3	43
F4	48
F5	10
F6	0
TOTAL	142

MOTIFS MOBILITE INTERNE	Rang n° 1	REFUS CANDIDAT
CONTENTIEUX	23	49
SUR OCCUPATION	20	37
SOUS OCCUPATION	8	27
HANDICAP - SANTE	32	63
VIOLENCES	18	34
PÔLE DES VENTES	7	13
TECHNIQUES	8	11
REFUS TRANSFERT DE BAIL	6	9
DIVERS	7	8



ÉLECTIONS HLM 2026

RÉSEAU DES RÉFÉRENTS FRANCILIENS



Groupe ActionLogement



CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Un protocole électoral propre à Immobilière 3F

8 associations de locataires identifiées à date



En résumé

Toute association susceptible de présenter une liste bénéficie des mêmes droits (accès aux halls, informations utiles, outils de campagne autorisés)



CALENDRIER DES ÉLECTIONS

Grandes étapes

Approbation du protocole électoral

11 mars

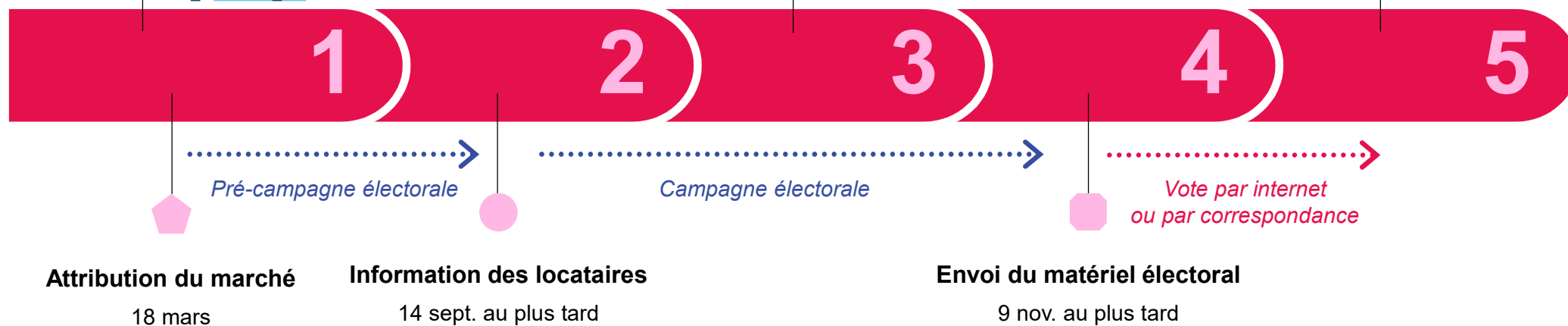


Dépôt, validation et affichage des listes de candidats

entre le 28 sept. et le 23 oct. au plus tard

**Dépouillement
Affichage des résultats**

23 novembre





GESTION DE LA PRÉ-CAMPAGNE ÉLECTORALE

Actions pilotées par l'équipe projet

Afin de garantir une organisation homogène et sécurisée sur l'ensemble du patrimoine, certaines actions seront portées directement en central par l'équipe projet

Consolidation et mise à disposition de la **base patrimoine** (en cours)

- Intègre la liste des ESI, les adresses principales, le caractère social ou non au sens de la loi SRU, ainsi que la présence éventuelle d'une copropriété
- Comprend également les coordonnées professionnelles fixes des personnels de proximité

Diffusion encadrée par des règles strictes de protection des données

- Signature préalable d'un **engagement de confidentialité**
- Transmission au format PDF ou Excel protégé (mot de passe à l'ouverture + mot de passe de modification)



GESTION DE LA PRÉ-CAMPAGNE ÉLECTORALE

Préparation et envoi des **lettres d'accréditation** (en cours)

- Document permettant aux associations de justifier leur identité et leur mandat auprès des gardiens et des syndics
- En cas de doute sur l'identité d'une association ou de son représentant, la présentation de la lettre (originale ou photo) peut être demandée

Communication aux **syndics** (à venir – fin avril)

- Courrier informant de la tenue des élections et des droits d'accès des associations aux halls d'immeuble
- Coordination assurée en central, avec l'appui de la Direction de la copropriété, pour garantir une information cohérente sur l'ensemble du patrimoine

En résumé

Principe de diffusion : 1 association = 1 contact central

L'association est ensuite responsable de la rediffusion interne des documents à ses représentants

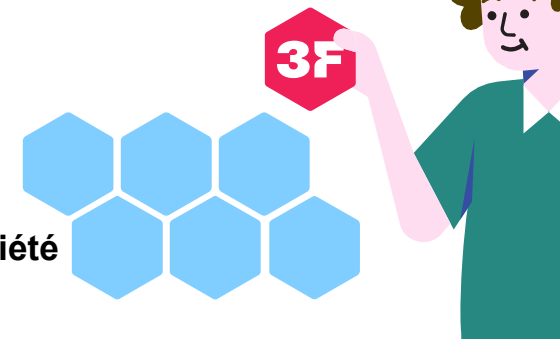
Hors demandes "simples" (ex. mise à jour d'une adresse ou d'un numéro de téléphone), les agences peuvent solliciter l'équipe projet pour toute question liée à l'accès ou à la diffusion de ces documents



CAMPAGNE OFFICIELLE

Actions pilotées par les Agences : dispositif de communication 3F

3 campagnes d'affichage à prévoir dans les halls des immeubles collectifs en pleine propriété
(envoi par courrier pour les copropriétés et les logements individuels)



Information des locataires

Livraison des affiches
le 9 juillet au plus tard

Affichage dans les halls
le 9 sept. au plus tard

Retrait des affiches
le 21 oct. au plus tard

Affichage des listes de candidats + campagne USH

Livraison des affiches
le 12 oct. au plus tard

Affichage dans les halls
le 21 oct. au plus tard

Retrait des affiches
à partir du 23 nov.

Affichage des résultats

Diffusion du modèle d'affiche
à l'issue du dépouillement

Impression des affiches
par les Agences

Affichage dans les halls
à partir du 23 nov.



MERCI



Groupe ActionLogement